

N. 505

M.

Paris, le 3<sup>e</sup> jour Coup. No 10  
Reçu le 1<sup>er</sup> Vendémiaire, An 22, le 1793

M

LES circonstances, qui paroissent, enfin, devenir plus favorables au Commerce, m'engagent à me rappeler au souvenir de mes anciens amis et me font désirer d'en former de nouveaux.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'établis, dans ma maison rue des Arcis, n<sup>o</sup> 20, un commerce de commission d'achat et de vente, de réception et expédition de toutes Marchandises, principalement de celles d'Épicerie et Droguerie, tant pour l'intérieur que pour l'étranger.

L'engagement que je prends de ne traiter aucune affaire pour mon compte, et de me livrer tout entier aux intérêts qui me seront confiés, est un sûr garant de l'assiduité, de l'ordre et de l'exactitude que je mettrai dans toutes les affaires dont je serai chargé.

J'espère que la longue expérience que j'ai acquise dans le Commerce, et le zèle actif des personnes que je me suis attachées, me mettront à même de servir utilement mes amis et me conserveront l'estime et la confiance dont notre nom, de père en fils, et dans la même maison, jouit depuis plus de cinquante ans, dans le Commerce d'Épicerie en gros pour notre compte.

La commission sera moindre que par le passé; et si vous m'accordez la préférence de vos ordres, nous en conviendrons de gré à gré.



Je vous salue bien sincèrement.

Séjourné